

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle d'Honneur de la Mairie ce lundi 20 juin 2022 à 18h30, sous la présidence de Geoffrey MATHON, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : Delphine CROMBEKE, Yassine OUDJANI, Marjorie MATHE, Félix CAILLET, Laurent DAVID et Carla POLITO.

Etaient absents excusés : Jean-François CARON, Hervé STOCKMAN.

Etait absent : Christophe BASSEZ.

Après avoir désigné Pascale ESLAN, Secrétaire de Séance, et approuvé le compte-rendu de la séance du 08 avril 2022, l'assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Prend acte** des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - DEC 04/2022 : Contrat de maintenance des photocopieurs Canon IR4035 (écoles A. LAMENDIN et V. HUGO),
  - DEC 05/2022 : Contrat de maintenance du photocopieur Canon IR5235 (médiathèque),
  - DEC 06/2022 : Modification de la régie de recettes pour la restauration maternelle et l'accueil périscolaire,
  - DEC 07/2022 : Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits portant sur les vacations funéraires, les travaux du cimetière, les droits sur la délivrance d'extraits de la matrice cadastrale, les droits de place et de stationnement,
  - DEC 08/2022 : Poursuite du bail consenti à Monsieur GUILLEMANT Pascal au profit de Monsieur GUILLEMANT Thomas.
  
- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget primitif 2022,

- **Accepte** les modalités de versement et de remboursement de l'indemnité perçue par la secrétaire administrative de l'Association Foncière de Remembrement,
- **Autorise** le premier adjoint au Maire à signer la convention de partenariat entre la CALL et la commune pour la co-organisation d'un marché intercommunal itinérant,
- **Approuve** le tarif des concessions des cavurnes avec terrain,
- **Approuve** la création d'un Comité Social Territorial Local,
- **Accepte** l'attribution des subventions aux associations,
- **Autorise** l'adhésion au Club Olympe,
- **Approuve** le transfert d'office des parcelles AM n°6, 19 et 59 dans le domaine public communal,
- **Accepte** l'acquisition des parcelles AM n°179 et AM n°242,
- **Autorise** la modification du périmètre de l'Autorisation Préalable à la Location et de l'Autorisation Préalable à la division à compter du 01 janvier 2023,
- **Décide** d'instaurer le permis de démolir,
- **Autorise** le Maire à signer la convention de servitude ENEDIS pour les parcelles cadastrées AB n°566, 569, 668 et 625.
- **Emet** un avis défavorable à l'élaboration du Plan Local de l'Habitat

- **Informations et questions diverses**

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Loos-en-Gohelle, le 23 juin 2022

Geoffrey MATHON,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Loos-en-Gohelle